

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. MASSON - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - M. DANIERE - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Patinoire - Remplacement du système de refroidissement - Lancement de la consultation - Signature du marché - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrat de maintenance des installations thermiques et aérauliques de la Ville, des contrôles préventifs et des dépannages correctifs sont réalisés sur le système de refroidissement de la patinoire, située 3, boulevard Trimolet.

Les analyses réalisées en août 2007 ont laissé apparaître un taux de "légionelles" anormalement élevé.

Dans ces conditions, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement a recommandé à la Ville de procéder à l'enlèvement de la tour de refroidissement. L'opération est intervenue courant septembre 2007. Elle a eu pour conséquence d'éliminer le fluide « frigorigène » dont la commercialisation sera interdite à partir du 1er janvier 2008.

Une installation provisoire de production de froid a été mise en place afin de permettre à l'établissement de reprendre son fonctionnement habituel.

Compte tenu de ces éléments, les travaux proposés consisteraient en l'évacuation des trois groupes de pompage actuels, l'installation de nouveaux groupes dans le local technique et de systèmes aéro-réfrigérants sur la toiture, ainsi que la mise en place d'armoires électriques et d'un automate de gestion de la production de froid.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 800 000 € TTC, assistance à maîtrise d'ouvrage incluse.

Il est proposé de lancer la consultation selon une procédure négociée pour la réalisation des travaux et de déposer tout permis de construire qui s'avérerait nécessaire.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à lancer la consultation relative au remplacement du système de refroidissement de la patinoire selon une procédure négociée ;
- 2) m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 3) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 4) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2008 ;
- 5) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation, au taux maximum ;
- 6) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 7) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

~~PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR~~
Déposé le :
26 DEC. 2007
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27.12.07